



## REGLEMENT COMPLET DU CONCOURS PHOTOS #PARTDIEU24H ORGANISE PAR LA SPL LYON PART-DIEU DANS LE CADRE DE LA GALERIE PHOTO DE LA RUE BOUCHUT

### ARTICLE 1 : Organisateur

La SPL Lyon Part-Dieu, située 192 rue Garibaldi à Lyon 03, aménageur du quartier de la Part-Dieu, organise du 13 janvier au 28 février 2020 un concours photos gratuit dans le cadre de la programmation de la galerie photo située sur la palissade chantier de la base-vie du pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu rue Bouchut.

### ARTICLE 2 : Accès au concours

Le concours se déroule du 13 janvier au 28 février 2020. Gratuit et sans obligation d'achat, il est ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels, à l'exclusion du personnel de la SPL Lyon Part-Dieu et de leur famille, ainsi que des membres du jury et de leur famille. Les participants sont invités à poster leurs photos sur Instagram avec le hashtag #PartDieu24H s'ils disposent d'un compte et doivent envoyer leurs photos en haute définition (voir détail techniques ci-après) par le formulaire en ligne sur [www.lyon-partdieu.com/concours-photo](http://www.lyon-partdieu.com/concours-photo) pour être considérés comme participants au concours. Ils déclarent avoir pris connaissance et accepter le présent règlement, qui s'impose à eux.

### ARTICLE 3 : Principe du concours

Le concours consiste à sélectionner un minimum de quarante photographies de la Part-Dieu, sur la thématique « Tous les temps sont à la Part-Dieu », pour participer à une exposition collective sur la palissade chantier de la base-vie du PEM Lyon Part-Dieu situé rue Bouchut à partir d'avril 2020 pour une durée d'environ 6 mois. Une des photos lauréates sera exposée sur une bâche géante (environ 3x7 mètres en format vertical) fixée sur la base-vie de la SPL. La SPL Lyon Part-Dieu assure la réalisation de l'exposition.

Au sein des photos sélectionnées, les plus belles photos verront leurs auteurs récompensés (voir liste des lots ci-après).

Le concours se déroule de la façon suivante :

#### Prise de vue

Les photographies doivent être prises pendant la période du concours ou l'année précédant le concours. Elles doivent avoir pour sujet le quartier de la Part-Dieu et s'inscrire dans la thématique « Tous les temps sont à la Part-Dieu ».

